

## CONSEIL DE FACULTE DU 20 OCTOBRE 2025

### COMPTE RENDU

**Conseillers présents :**

Christopher Hautbois, Bastien Berret, Thomas Deroche, Anne Schmitt, Patricia Durand, Nicolas Morvan

**Conseillers représentés :**

Alain Hamaoui , Anaïs Bohuon, François Cottin, Carole Castanier, Caroline Teulier, Gaëlle Giraudier

**Invités :**

Camille Galap, Sébastien Kaiser, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

**1/ Point sur le design institutionnel – Sortie du statut d’Etablissement Public Expérimental – Camille Galap (Annexe 1)**

Camille Galap, Président de l’Université Paris-Saclay a souhaité rencontrer les différentes communautés pour faire part de l’état d’avancement du projet de sortie du statut d’Etablissement Public Expérimental et faire le point sur le design institutionnel.

Le Président de l’Université Paris-Saclay rappelle que les composantes ont été consultées il y a quelques mois à l’initiative de l’ancienne Présidente, sur la sortie d’expérimentation.

Il commence par rappeler qu’il a été administrateur provisoire de l’université, pendant les deux mois de crise institutionnelle que l’établissement a traversé. Son arrivée s’est faite dans le contexte de la création du Conseil d’Administration et de la nomination des Personnalités Qualifiées Extérieures afin de pouvoir organiser l’élection de la Présidence.

Seul Président d’Université élu ne faisant pas partie des personnels de l’université, cela lui permet d’avoir du recul et d’avancer avec la logique des « 4 C » : la Concertation, la Construction, la Clarification et la Consolidation avec une mise en cohérence de l’ensemble du système.

Tout ce qu’il présente aujourd’hui a été présenté au Conseil d’Administration du 8 juillet dernier et voté à bulletins secrets avec 17 voix pour, 15 voix contre et 5 abstentions.

Camille Galap rappelle rapidement que l’Université Paris-Saclay a été créée en tant qu’Etablissement Public Expérimental sur la base d’une ordonnance de 2018 qui prévoit d’intégrer des universités, des grandes écoles et des organismes de recherches.

Il y a eu au préalable un processus de candidature aux Initiatives d’excellence (IdEx). Le projet a été retenu sur la base des engagements pris par les chefs d’établissement et porté par les directeurs de LabEx, ce qui a donné du sens scientifique au projet global.

Le projet a été construit autour de la transformation de l’Université Paris-Sud (et non de la Comue) en Université Paris-Saclay en intégrant des grandes écoles, des organismes de recherches et avec des conventions d’association pour les deux universités de Versailles et d’Evry.

En 2022, les 3 présidents des Universités ont décidé de ne pas fusionner et introduisent la notion non juridique d’« intégration pleine et entière ». La logique était de montrer l’investissement important de tous les membres impliqués pour créer des Masters, pour les Graduates School, le Doctorat...

Comme il n'y a pas de fusion et pour suivre l'ordonnance de 2018, le statut d'EPE de l'Université Paris-Saclay évolue en statut de Grand Etablissement comprenant l'ex Paris-Sud (périmètre employeur), les grandes écoles et les organismes de recherches. Les 2 conventions d'association avec l'université Versailles Saint Quentin et l'université d'Evry permettent de constituer l'Alliance Paris-Saclay.

### **Rappel du cadre de travail**

La démarche engagée est une démarche de sortie d'expérimentation. Il ne s'agit pas de proposer un nouveau projet, mais d'amender, de manière parcimonieuse et justifiée, les dispositions statutaires permettant la bonne réalisation du projet d'origine.

Les fondamentaux du projet d'origine doivent donc être préservés, et notamment :

- La structuration et consolidation d'une université visible à l'international, articulant étroitement modèle universitaire, écoles et organismes nationaux
- L'organisation territoriale de l'ESR sur Saclay-Evry-Versailles, pour favoriser la réussite de tous.

Les améliorations à apporter sont des réponses aux constats de la période d'expérimentation et en priorité :

- l'association avec les UMA doit permettre la gouvernance des biens communs sans les inconvénients d'une fusion ;
- la gouvernance du périmètre des composantes universitaires doit limiter les effets d'asymétrie avec les UMA et les établissements-composantes
- les processus de constitution du CA doivent limiter les risques de blocage

### **Méthode de travail**

La méthode de travail adoptée depuis janvier 2025 a été la suivante :

#### **1. Recueil des propositions des différentes parties prenantes**

La présidence de l'Université a pris le temps d'une consultation approfondie de toutes les parties prenantes (composantes universitaires, établissements-composantes, UMA, ONR-OR, administration) ainsi que d'entretiens avec les élus. Une consultation écrite a été réalisée. Les réponses complètes ainsi qu'une synthèse sont disponibles sur l'espace partagé CIRRUS. En outre, des entretiens bilatéraux ont été réalisés par la Présidence pour approfondir la compréhension des propositions.

#### **2. Analyse des questions**

Le temps 1 a mis en évidence à la fois l'attachement au projet commun et des écarts de visions et de propositions. Le deuxième temps de travail a donc consisté en une analyse approfondie pour identifier les écarts de vision et propositions, expliciter les améliorations à apporter dans le cadre de la sortie d'expérimentation, et les divergences à résorber.

#### **3. Élaboration et discussion de solutions de compromis**

Enfin, durant les dernières semaines, des réunions en bilatéral et en différents cercles de travail ad hoc ont été organisées pour travailler, point par point, ces éléments divergents. L'enjeu a été d'identifier les compromis à trouver entre les propositions divergentes.

#### **4. Réunion de travail CODIRE/CA le 29/04/2025**

Une réunion de travail a été organisée entre le CODIRE et le CA de manière à partager des constats et à dessiner une voie de compromis. De premières grandes orientations ont pu y être dessinées.

#### **5. Organisation « d'ateliers Gouvernance »**

Conformément aux échanges tenus en CODIRE/CA, 3 « ateliers gouvernance » ont été organisés au printemps 2025, associant notamment les membres du CA et les membres de la commission des statuts, afin d'approfondir la réflexion sur les sujets suivants :

Gouvernance, affaires académiques et biens communs (séances 1 et 2)

« CA et CA restreint (CA au périmètre employeur)

#### **6. Préparation, débat et vote sur un projet de design institutionnel le 8 juillet 2025**

A la suite des nombreux échanges du printemps avec les élus, les membres des ateliers gouvernance, les groupes de travail (dont celui de la FSO), les directeurs de composantes, les écoles, les UMA et les ONR, ainsi qu'avec la communauté universitaire directement au moyens d'amphithéâtres, un projet de design institutionnel a été présenté, débattu puis voté par le CA le 8 juillet dernier

### **Prochaines étapes**

1. Poursuite des échanges et discussion notamment avec les conseils des composantes

Passage prévu devant tous les conseils de composantes entre mi-septembre et fin novembre, en commençant par la FSO afin de présenter le design institutionnel voté le 8 juillet dernier, les éléments restant à clarifier et le calendrier à venir.

De nouveaux ateliers Gouvernance pourront également être organisés

2. Proposition au CA d'un design institutionnel complété et approfondi le 2 décembre 2025

Le design institutionnel a vocation à être complété et approfondi sans que soient remis en cause les éléments votés le 8 juillet dernier, qui en forment le socle de base. Certains détails ne sont pas encore tranchés et il est

indispensable de répondre à des inquiétudes qui s'expriment encore, notamment pour bénéficier d'une adhésion la plus large possible. Enfin, un design institutionnel approfondi permettra de faciliter le travail de rédaction des statuts qui en découlera.

3. Ecriture des statuts et du RI et passage devant les différents conseils (S1 2026)

Des propositions de modification des statuts et du RI seront ensuite écrites, en impliquant la commission des statuts, puis proposées aux différents conseils de composantes, des écoles et des UMA, avant un accord formel en CA (été 2026).

La sortie d'expérimentation se fera avec ces nouveaux statuts et ce nouveau RI

### **Proposition de design institutionnel (document voté le 8 juillet 2025)**

#### **Détail des modifications à traduire dans le nouveau projet de statuts**

##### Modification 1. Modalité d'association des universités Paris-Saclay, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Évry-Val-d'Essonne

Finalité recherchée. Conformément aux objectifs exprimés dans le Modèle Cible de 2017, les universités Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Évry-Val-d'Essonne participent à la politique recherche, à la politique doctorale, à la politique de formation de niveau Master, et sont éligibles aux crédits d'intervention communs tels que les crédits IDEX. Le format institutionnel initialement envisagé par le texte Modèle Cible est abandonné au profit d'une association des deux universités avec le grand établissement. Conditions à respecter et points d'attention. Il est proposé que l'association des 2 universités avec le grand établissement soit formalisée dans le décret créant le Grand Etablissement, et que l'association soit mentionnée dans les statuts des 3 universités concernées.

##### Modification 2. Adaptation du périmètre électoral des instances centrales de l'Université Paris-Saclay à la modalité d'association des universités Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Évry-Val-d'Essonne

Finalité recherchée : Pendant la période expérimentale, et anticipant sur l'objectif de fusion des 3 universités, le corps électoral des instances centrales (CA, CR, CFVU) de l'Université Paris-Saclay comprenait l'intégralité des personnels et étudiants des UMA. La modalité d'association par convention suppose de modifier ce point tout en permettant la présence des universités associées à ces instances.

Conditions à respecter et points d'attention :

- Le corps électoral pour les instances de gouvernance centrales (CA, CR, CFVU) n'inclut plus les personnels et ni les étudiants qui suivent un cursus accrédité par les universités associées.
- Un siège est attribué à chacune des universités associées (soit 2 sièges en tout), en tant que membres de droit, dans le CA de l'Université Paris-Saclay
- Deux sièges sont attribués à chacune des universités associées (soit 4 sièges en tout, 1 par commission et par université associée) dans le CAC de l'Université Paris-Saclay, avec voix délibérative.
- Le corps électoral et les modalités de gouvernance des écoles doctorales, des Graduate Schools & Institut et École universitaire garantissent la représentation et la participation des UA, membres de l'Alliance Universitaire Paris Saclay.
- Une instance équivalente au CoDirE actuel reste l'organe d'instruction des décisions concernant, à l'échelle de l'Alliance Universitaire Paris Saclay, les objectifs stratégiques partagés, les biens communs et les ressources associées (dont notamment les fonds IDEX et PIA).
- Un conseil des trois présidents d'université est institué pour assurer notamment le suivi des conventions d'association.

##### Modification 3. Consolidation du processus de désignation des Personnalités Qualifiées Extérieures (PQE)

Finalité recherchée : La désignation des PQE au Conseil d'Administration au printemps 2024 a suscité un blocage, levé par négociation. L'objectif est de sécuriser le processus.

Conditions à respecter et points d'attention.

Les PQE sont au nombre de 20 :

6 sont des personnalités académiques ;

4 PQE sont désignées par les collectivités territoriales (dont au moins 1 par la Région Île-de-France) ;

10 représentent le monde socio-économique.

Parmi les 16 PQE appartenant au monde académique et au monde socioéconomique, un maximum de 4 sont des personnes morales.

Le CoDirE propose une liste de candidats, qu'il s'agisse des personnes morales ou physiques, en nombre supérieur aux postes à pourvoir. Les élus du CA se prononcent sur cette liste.

La procédure d'élection du Président est engagée une fois les PQE désignées (voir Modification 4 ci-dessous).

##### Modification 4. Adaptation des modalités d'élection du président du Grand Établissement

Finalité recherchée : Adapter le processus d'élection du président au périmètre du Grand Établissement.

Conditions à respecter et points d'attention : Le processus d'élection du Président du Grand Établissement se déroule comme suit : élection des membres élus du Conseil d'Administration ; désignation des personnalités qualifiées extérieures (PQE) par les membres élus du Conseil d'Administration sur proposition du CoDirE ; les membres élus et les PQE procèdent à l'élection du Président de l'Université Paris-Saclay.

#### Modification 5. Complétude du Conseil d'Administration du Grand Établissement

Finalité recherchée : Permettre une représentation des universités associées dans le Conseil d'Administration du grand établissement.

Conditions à respecter et points d'attention : Les Présidents des deux universités associées (ou leur représentant) rejoignent le Conseil d'Administration en tant que membres de droit avec voix délibérative, au titre de l'Alliance. Le Conseil d'Administration est désormais complet.

#### Modification 6. Installation d'un conseil au périmètre des composantes universitaires et des services centraux

Finalité recherchée : Il s'agit de permettre aux composantes universitaires de disposer d'un conseil leur permettant d'instruire de manière autonome les décisions qui concernent leur périmètre propre, sans remettre en cause le rôle du CA de l'Université comme instance décisionnelle et stratégique ultime de l'établissement (approbation du contrat d'établissement, vote du budget, approbation des comptes, adoption du règlement intérieur de l'établissement).

Conditions à respecter et points d'attention : Une instance spécifique est instituée, sur le périmètre des composantes universitaires et des services centraux, pour instruire les questions qui les concernent exclusivement. Cette instance reçoit délégation statutaire du CA conformément à l'ordonnance de 2018 et au Code de l'Éducation. Le périmètre de délégation doit être précisé dans le cadre du travail de rédaction des statuts. Le périmètre de délégation doit notamment tenir compte du fait que les services centraux servent à la fois le périmètre dit employeur et les initiatives communes.

#### Modification 7. Modification de la composition des élus et des listes du Conseil d'Administration de l'université

Finalité recherchée : Il s'agit de trouver le point d'équilibre entre le rôle des élus et la présence de membres extérieurs à l'université en matière de stratégie de l'établissement.

Conditions à respecter et points d'attention : Le CA de l'Université Paris-Saclay comporte 50% de membres élus. Le CA est composé de 44 membres (22 élus, 20 PQE, 2 membres de droit représentant les universités associées).

Ses modalités de composition doivent permettre d'en extraire le conseil au périmètre des composantes universitaires et des services centraux mentionné au titre de la modification 6.

Les modalités de composition des listes doivent favoriser la diversité institutionnelle et préciser les périmètres électoraux qui s'appliquent aux personnels des ONR.

22 élus		20 PQE + 2 membres de droit	
Collège A : 6 élus		16 PQE issues du monde socio-économique et académique	
4 parmi les CU ou directions	2 parmi les écoles	10 rep. monde socio-économique	6 personnalités académiques
Collège B : 6 élus		4 PQE issues des collectivités	
4 parmi les CU ou directions	2 parmi les écoles	Région IdE (obligatoire) + 3 collectivités à déterminer	
Collège D (BIATSS et assimilés) : 5 élus		2 membres de droit	
4 parmi les CU ou directions	1 parmi les écoles	1 représentant de chaque université associée	
Collège étudiants : 5 élus			
4 parmi les CU	1 parmi les écoles		

#### Modification 8. Accréditation des diplômes de premier cycle

Finalité recherchée : Pour répondre aux constats formulés pendant la période d'expérimentation, il est proposé de clarifier le rôle de l'École universitaire de premier cycle, et les périmètres d'accréditation des universités.

Conditions à respecter et points d'attention : L'École universitaire de premier cycle ne porte plus d'accréditation en propre : l'accréditation des diplômes de premier cycle est portée par l'Université Paris-Saclay pour les Licences Double Diplôme ; Au niveau du premier cycle, l'université Paris-Saclay et les universités associées portent chacune l'essentiel de l'accréditation des diplômes nationaux, tout en construisant en commun des licences double-diplômes mais aussi quelques mentions de licences pour des disciplines assurant un continuum du L au D (Histoire, Sociologie, Lettres, AES).

#### Modification 9. Affiliation des publications scientifiques

Finalité recherchée : Il s'agit de traduire correctement dans la signature des publications scientifiques la réalité de la politique de recherche avec, d'une part, une participation de l'ensemble des laboratoires à la politique

recherche et aux Graduate Schools pertinentes ; d'autre part, un maintien de la personnalité morale des Universités Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Évry-Val-d'Essonne. Un enjeu est la transparence vis-à-vis de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux ainsi que des agences de classement, et de garantir l'intégrité scientifique de l'université.

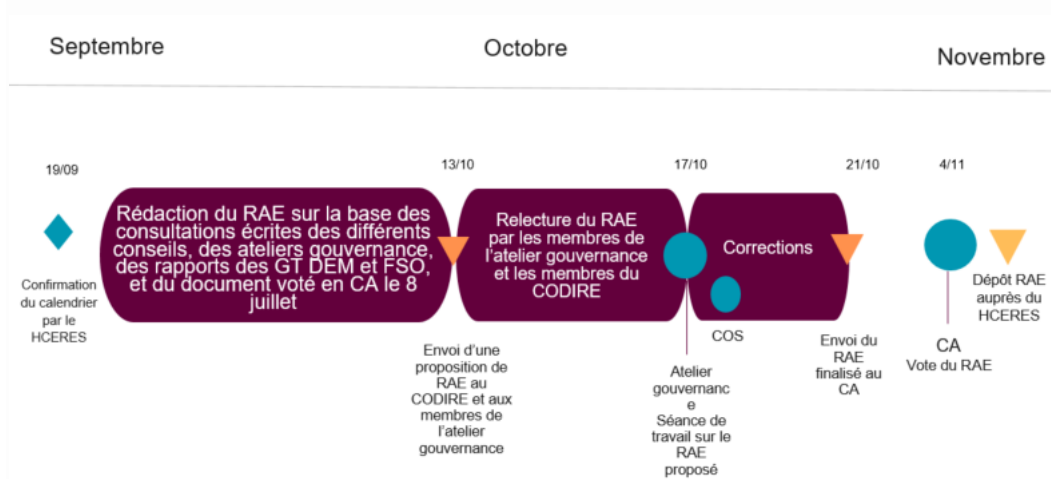
Conditions à respecter et points d'attention : L'affiliation des laboratoires relevant du Grand Etablissement ou de l'Alliance devra être précisée.

#### Modification 10. Noms des universités, cohérence de marque et stratégie de communication de l'Alliance

Finalité recherchée : Il s'agit de garantir la clarté et la lisibilité de la construction institutionnelle, en particulier pour les partenaires extérieurs et les étudiants, traduisant à la fois l'existence de trois universités et l'existence d'une Alliance dotée d'une stratégie académique sur le long terme.

Conditions à respecter et points d'attention : [à travailler : noms des universités, conditions d'usage du nom de l'Alliance, conditions d'usage de la marque, stratégie de communication]

#### Rétroplanning de l'autoévaluation



Les membres de l'HCERES viendront à l'université en février prochain.

Une ébauche des statuts leur sera envoyé au préalable.

Ils vérifieront l'adéquation avec le design institutionnel

Des retours sont attendus à partir du 2eme trimestre 2026 pour une finalisation des statuts jusqu'à l'été.

Le processus de passage devant les instances des composantes pourra alors commencer.

Passage en CSAE et CA fin 2026 puis publication du décret début 2027.

#### Discussion avec les membres du conseil

Marie Gernigon constate qu'il y a de plus en plus d'appels à projet, initialement sur le périmètre employeur, que ce soit au niveau recherche ou pédagogie qui sont du ressort de l'Université Paris-Saclay. Quelles vont être les conséquences ?

Camille Gallup répond que cela ne change pas mais un certain nombre de points seront à clarifier pour que personne ne se sente exclus. Il rappelle que tout ce qui relève de l'IdEx bénéficie à tous.

Caroline Teulier s'interroge par rapport à l'appellation « Alliance Paris-Saclay » sachant que le nom existe déjà avec EUGHLO (Alliance européenne). Une réflexion autour du nom est en cours.

Camille Galap tient à souligner qu'au-delà de la gouvernance, il est important de trouver un fonctionnement interne qui soit le plus fluide possible. Les choses doivent être cohérentes et simples en local même si le système est complexe.

Sébastien Kaiser pense que le sport et les résultats sportifs font partie de la visibilité nationale et internationale et créent le sentiment d'appartenance des étudiants lors de la pratique et des compétitions. Se pose la question de la représentation en compétition mais également sur le futur conseil des sports, le SUAPS ou le SIUAPS. Comment s'organisera le sport au sein de cette Alliance Université ? Chaque université garde-t-elle ses propres équipes ? A l'heure actuelle, l'ASUPS est l'association « mère » et en dessous se trouvent des sections au niveau compétition (Section SUAPS Orsay, section AS Staps, Section à Evry, section à St Quentin). Un travail cohérent de communication devra être fait.

Isabelle Siegler, concernant les doctorants, se demande s'il y aura des modifications au niveau du diplôme. Le diplôme restera délivré par l'Université Paris-Saclay, l'idée étant de ne pas remettre en cause ce qui existe. La terminologie « Alliance Paris-Saclay » apparaîtrait au niveau des publications scientifiques pour les 2 universités de Versailles et Evry mais la décision devra être prise par leur président. L'idée étant de les faire profiter du rayonnement. Christopher Hautbois remercie le président pour sa présentation. Il salut sa démarche et sa méthodologie.

La séance est levée à 10h30